Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_01-DE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON D'ANICHE

COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

N°D20261015_01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEUX, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 9 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
JUMEAUX Pascal, LAURENT Gérard, FEHLICH Martine, SZPERKA Stanislas, DELSERT Marie-Ange, GUINCHI Jean-Christophe, SIRIU Philippe, KAHAL Yazid, GENEL Cathy, HUGOO Daniel, WAILLY Henriette, WOJCICIECHOWSKI Fabienne, BUQUET Julien, LEBECQ Nicolas, JAMBART Gyliane, JAKEL Christian, COQUERELLE Emilie, DE CESARE Salvatore, KFOURY Rita, BROUWERS Annick, BODIN Olivier, MORELLE Hervé, POLLART Kathy, BOUTRY Stéphane, LELEUX Karine

Objet :
Détermination du nombre d'adjoints

ETAIENT EXCUSES :
RICCELLI Malika, TEMPESTA Fanny

Pouvoirs:
Madame RICCELLI à Madame FEHLICH
Madame TEMPESTA à Madame WOJCICIECHOWSKI

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25

Monsieur SZPERKA Stanislas est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-2 selon lequel le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
VU la délibération du 29 mars 2026 fixant à sept le nombre d'adjoints au maire de la commune ;
VU la démission de Madame Wendy DOLATA de ses fonctions de sixième adjointe au maire, présentée par courrier en date du 21 septembre 2026 ;
VU l'acceptation de cette démission par Monsieur le Sous-Préfet le 8 octobre 2026, rendant vacant le poste de sixième adjoint ;
CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune obligation de pourvoir au remplacement d'un adjoint démissionnaire ;
CONSIDÉRANT que la bonne organisation des services municipaux et la répartition actuelle des délégations permettent d'assurer le fonctionnement de la municipalité avec six adjoints ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints au maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :
De supprimer le poste de sixième adjoint au maire devenu vacant à la suite de la démission de Madame Wendy DOLATA.

Article 2 :
De fixer à six (6) le nombre d'adjoints au maire de la commune de Montigny-en-Ostrevent.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_01-DE

Article 3 :
De prendre acte que les adjoints de rang inférieur avancent automatiquement d'un rang dans l'ordre du tableau des adjoints, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 :
D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Montigny en Ostrevent, le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Stanislas SZPERKA

Le Maire,

MAIRIE DE MONTIGNY-EN-OSTREVENT (Nord)

Pascal JUMEAUX